



VILLE DE
GENÈVE

M-1146

«GENÈVE, VILLE AMIE DES AÎNÉS... VRAIMENT?»



COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA JEUNESSE

Département des constructions et de l'aménagement

8 décembre 2016

CONTEXTE

Le Conseil administratif soutien concrètement le projet «Ville amie des aînés»

En participant au projet international « Ville amie des aînés » en 2006 à côté d'une trentaine d'autres villes, la Ville de Genève s'est engagée à prendre des mesures concrètes pour répondre aux attentes exprimées par les aînés dans les divers domaines couverts par l'enquête.

- En 2009 un **recensement des besoins auprès des aînés** a été effectué par les Conseillers en action communautaire (CAC) des UAC.
- En 2010, un **rapport présentant les résultats détaillés du recensement** des besoins et des mesures proposées a été réalisé par les UAC et a servi de base aux séances du groupe de travail « Ville amie des aînés ».
- Le rapport présentait les besoins recensés par les aînés, par quartier, dans **4 domaines** retenus dans l'enquête « Ville amie des aînés »:
 - Manque de bancs ou bancs inadaptés
 - Temps de traversée insuffisant aux carrefours et traversées routières dangereuses
 - Trottoirs difficilement praticables
 - Eclairage insuffisant

MESURES ENTREPRISES

Installations de nouveaux bancs adaptés aux aînés

- En 2010: **étude de terrain** des emplacements proposés dans le rapport en prenant compte des contraintes des sites.
- Réalisation de **fiches d'installation** permettant la pose de nouveaux bancs sur les sites spécifiques pouvant les accueillir.



A ce jour, tous les sites identifiés lors du recensement ont été équipés lorsqu'il était possible d'en placer, de nouveaux bancs avec accoudoirs, du modèle «Genève», développé en prenant compte les **dimensions ergonomiques et notamment les contraintes des aînés**:

- Accoudoirs larges avec zone de préhension confortable
- Dossier plus droit que les bancs historiques « gondoles »
- Assise pas trop profonde et à bonne hauteur
- Lattes de bois confortable l'été comme l'hiver

MESURES ENTREPRISES

La gamme de bancs « Genève » développée notamment en fonction des demandes des aînés



Banc 3 places avec accoudoirs



Groupes de bancs 3 places avec accoudoirs, dos à dos



Groupe de bancs 1 place avec accoudoirs



Groupe de bancs 1 et 2 places avec accoudoirs



Groupe de tables pique-nique et de banquettes 3 places



Banquette 3 places

MESURES ENTREPRISES

Installations de nouveaux bancs adaptés aux aînés



Exemples
d'installations de
nouveaux bancs
réalisées à la
demande des aînés et
listés dans le rapport,
avec une recherche
de positionnement
selon les sites:

Place des Charmilles

Rue des Charmilles

Rue de la Servette

Arrêt de bus Grand-Pré

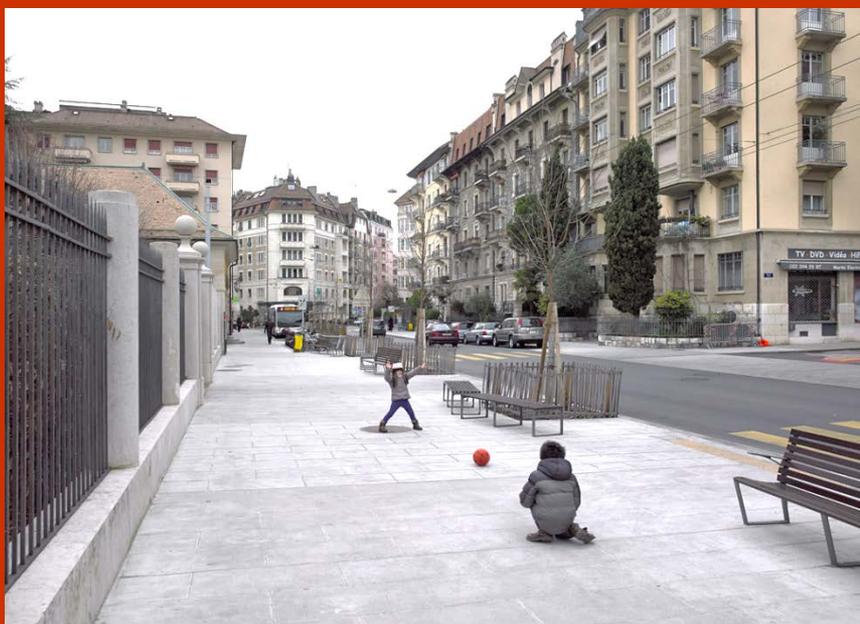
...

MESURES ENTREPRISES

Installations de nouveaux bancs adaptés aux aînés

Les services poursuivent l'installation de bancs supplémentaires dans le cadre de projets d'aménagement de l'espace public ou de demandes ponctuelles d'utilisateurs ou d'associations représentant les intérêts des PMR et des aînés.

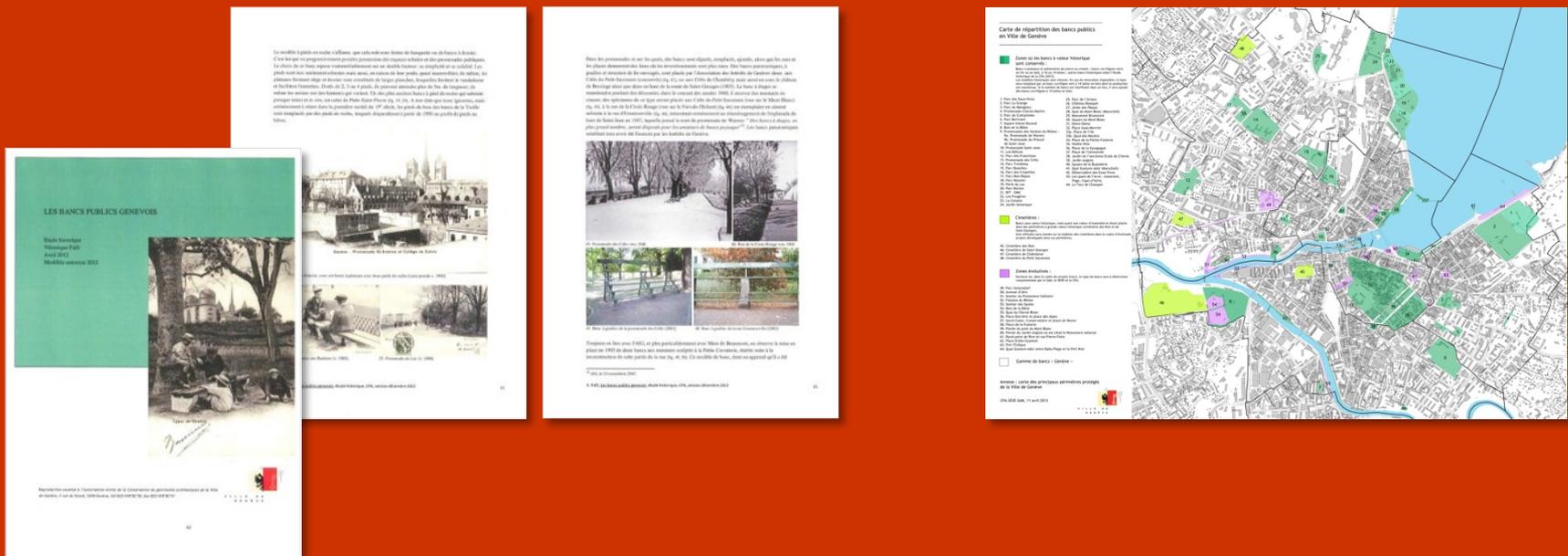
A chaque fois le nombre, le type et l'orientation sont étudiés pour optimiser les usages.



MESURES ENTREPRISES

P-277: pour la conservation des bancs à valeur historique

- **L'étude historique** sur les bancs confiée à l'unité de Conservation du Patrimoine Architectural de la Ville de Genève en réponse à la motion M-718 et à la pétition P-277 est achevée en 2012.
- Elle a servi de base à la **Carte de répartition des bancs publics** réalisée en 2013 en coordination avec le SAM, le SEVE et le LOM.



MESURES ENTREPRISES

Les types de bancs historiques à conserver et rénover



Type 1: banc en pierre de l' Ancien Régime et du 19^e s.



Type 2: banc à plateaux à pieds de roche



Type 3: banc en fer curviligne



Type 3: banc en fer curviligne circulaire



Type 3: banc en bois curviligne à 14 lattes



Type 5: banc panoramique, exemple de banc rare

MESURES ENTREPRISES

Amélioration de l'éclairage public notamment des sites identifiés fin 2013 par les APM

- Selon l'inventaire effectué par les services, l'éclairage public des lieux identifiés ont soit déjà été améliorés, soit le seront dans le cadre de la PR-1116.

8 sites seulement restent à assainir dans le cadre de la PR-1116:

- Grand-Rue
 - Rue de la Cité
 - Rue des Granges
 - Rue Saint-Germain
 - Ruelle du Midi
 - Promenade des Minoteries
 - Berges du Rhône entre le barrage du Seujet et le Pont de Sous-Terre
 - Sous-bois du Bois-de-la-Bâtie
- Après vérification auprès de la police municipale courant mai 2016, **aucun autre site susceptible d'être amélioré n'a été relevé.**

MESURES ENTREPRISES

Amélioration de l'éclairage public notamment des sites identifiés fin 2013 par les APM



Rue de Zürich

Parc Harry-Marc

Square Chantepoulet

Plaine de Plainpalais



MESURES ENTREPRISES

Lisibilité des horaires TPG et éclairage des arrêts

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a participé à plusieurs groupes de travail à la demande des TPG et avec HAU, qui ont permis notamment:

- De remplacer certains afficheurs électroniques à affichage LCD par des **LED rouges** mieux lisibles en marge d'un changement d'identité visuelle des TPG.
- Une première **refonte des affiches horaires avec des fréquences** et des typographies plus grandes permettant une meilleure lisibilité et un nouveau **plan du réseau simplifié**.
- D'accompagner le futur changement des afficheurs électroniques avec des écrans à **LED jaunes**, selon les toutes dernières normes ergonomiques, **au recto et au verso**.



MESURES ENTREPRISES

Lisibilité des horaires TPG et éclairage des arrêts

- D'autres mesures ont été étudiées avec les TPG comme l'adaptation aux totems d'information de boîtiers pour permettre la lecture sonore des prochaines arrivées de bus ou tramways est aussi à l'étude dans le groupe de travail avec HAU, cela pour les aveugles et mal-voyants sévères.
- Pour l'heure, les TPG n'envisagent pas l'éclairage des totems d'information aux arrêts vu les coûts très importants de cette mesure. D'autre part, leur localisation est organisée selon une certaine logique d'implantation pas toujours à l'immédiate proximité de mâts d'éclairage public.
- L'adaptation des banquettes intégrées aux abribus est un souhait des aînés qui pourrait en revanche être étudiée prochainement. Les TPG y sont favorables.

MESURES ENTREPRISES

Réfection, élargissement et abaissements de trottoirs

- De nombreux trottoirs ont été rénovés par le Service du Génie civil, certains élargis, notamment lors de la réalisation de la ligne de tramways du TCOB.
- Concernant les abaissements de trottoirs, une base de données a été élaborée et a servi de programme d'intervention pour le Service du Génie civil. A ce jour presque tous les croisements ont été adaptés.
- Concernant les arrêts de bus et de tramways, les trottoirs sont progressivement rehaussés pour répondre à la loi sur les handicapés (LHand). Certains sites sont effectivement complexes à aménager compte tenu de l'évacuation de l'eau de pluie vers la chaussée.



MESURES ENTREPRISES

Le «réflexe seniors»

- De manière générale, tous les projets pilotés par le Département des constructions et de l'aménagement, notamment par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, sont développés en tenant compte des PMR et en particulier les aînés.
- Ces contraintes font partie du cahier des charges donnés aux mandataires architectes, ingénieurs ou designers.
- **Séances « usagers »**

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a mis sur pied il y a une dizaine d'année des rencontres périodiques (environ 3-4 par année) avec les associations d'usagers de l'espace public, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, etc.

L'objectif est de leur présenter les projets, en phase de projet, de manière à permettre des modifications ou adaptations selon les remarques faites lors des séances.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Le «réflexe séniors»: quelques exemples favorisant l'usage des espaces publics par les aînés

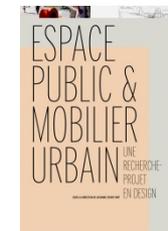


- Mixité de bancs
- Emplacements choisis
- Végétation
- Libération des cheminements
- Revêtements adaptés
- Sécurité
- Dégagement des vues
- Convivialité
- ...

Parc des Chaumette
Place du Pré-L'Evêque
Square Chantepoulet
Place du Rhône

MESURES ENTREPRISES

Nouvelles lignes de mobilier urbain unifiées, une démarche reconnue



MESURES ENTREPRISES

De nouvelles lignes mieux adaptées pour désencombrer l'espace public



Plus de 1000 caissettes à journaux hétéroclites et disposées aléatoirement avant 2007, rendant les cheminements difficiles.



350 «Pôles presse» aujourd'hui regroupant des caissettes à journaux du modèle unifié « Ville de Genève » dans des sites répartis dans les quartiers et libérant les trottoirs.

Déploiement 2007-2009

MESURES ENTREPRISES

De nouvelles lignes mieux adaptées pour désencombrer l'espace public



Signalétique sur la Rade avant 2010, des supports démesurés hétéroclites et masquant les vues.

Nouvelle signalétique unifiée aujourd'hui sur l'ensemble du territoire municipal, une gamme unifiée regroupant l'information.

Développé en concertation avec HAU et la CMNS.

Déploiement dès 2010

MESURES ENTREPRISES

Rénovation des WC publics et signalétique unifiée

Liste des WC rénovés par la DPBA en 2014 et 2015

- Place des Eaux-Vives
- Parc des Eaux-Vives
- Place des Augustins
- Rue Butini
- Parc des Franchises
- Parc Geisendorf
- Soleil-Levant
- Parc de Trembley
- Rue de Saint-Jean
- Sous-Terre / Prieuré
- Promenade de la Treille



MESURES ENTREPRISES

Rénovation des WC publics et signalétique unifiée



A l'image de Zürich, Genève se dote d'une signalétique unifiée dès 2015 basée sur une couleur repérable de loin, d'un format unique et utilisant des pictogrammes internationaux. Le logotype officiel de la Ville de Genève précise qu'il s'agit d'un équipement public.



MESURES HORS COMPETENCES MUNICIPALES

Temps de passage autorisé pour les piétons par les feux de signalisation et compte à rebours visuel

La problématique des temps de passage autorisés pour les piétons par les feux de signalisation est de compétence cantonale. La demande des aînés à ce sujet a déjà été à plusieurs reprises transmises aux services cantonaux compétents.

Concernant la proposition d'un compte à rebours visuel, également de compétence cantonale, il semble peu probable que les services cantonaux s'en saisissent vu les problèmes budgétaires actuels et les coûts estimés d'un changement de boîtiers et des ressources humaines à allouer à un tel projet.

MESURES ENTREPRISES

En résumé

- De nouveaux bancs adaptés aux aînés ont été installés, aux emplacements souhaités.
- De nouveaux bancs sont installés depuis, progressivement, suite à des demandes ponctuelles ou lors de projets d'aménagement.
- Une étude historique a été réalisée pour conserver les bancs à valeur historique.
- Une carte de répartition des bancs a été réalisée pour en assurer la gestion et l'entretien.
- De nombreux trottoirs ont été abaissés, rénovés et élargis et des arrêts, notamment de trams adaptés selon la LHand.
- L'encombrement de l'espace public a progressivement été réduit en conformité aux directives du Concept directeur du mobilier urbain entré en vigueur en 2007 et au règlement sur les terrasses d'établissements publics et ses recommandations d'aménagement.
- L'éclairage public a été amélioré notamment dans les sites recensés par les APM.
- Les WC publics ont été rénovés et une signalétique uniforme et visible déployée.
- Des groupes de travail sont régulièrement créés avec les TPG pour l'amélioration des équipements, en concertation avec les associations.
- Des rencontres régulières sont organisées avec les associations représentant les intérêts des PMR et des aînés en particulier pour renforcer le réflexe «seniors».